

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 27 février 2020

Délibération n°20200227\_11

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

**Votants : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : PATRIMOINE-CULTURE : Convention de partenariat avec la CC Val de Charente et  
avenants dans le cadre de la valorisation du patrimoine local**

Le jeudi 27 février 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de MONTIGNAC-Charente.

Présents : CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal CHEMINADE Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

AYRAULT Jean-Paul : pouvoir à CAILLAUD Nadia  
GUYON Jean-Guy : pouvoir à RAVION Didier  
LEMAIRE Marie-Claude : pouvoir à CROIZARD Christian  
BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier  
ROUSSEAU Christian : pouvoir à STASIAK Jean-Louis  
BROUTÉ Alain : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre  
PELLETIER Dominique : pouvoir à LACOEUILLE Bernard  
LHERIDEAU Daniel : pouvoir à LOTTE Michel

*GIROUX-MALLOT Françoise: pouvoir à CHABAUTY James  
CECCHIN Catherine - COMBAUD Alain*

Absents non excusés : PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VIGIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

**Objet : PATRIMOINE-CULTURE : Convention de partenariat avec la CC Val de Charente et avenants dans le cadre de la valorisation du patrimoine local**

*Vu les orientations retenues par la commission Patrimoine et Culture du 11 février 2020,*

Monsieur le Vice-Président en charge du Patrimoine et de la Culture rappelle qu'un partenariat est déjà opérationnel entre la CC Val de Charente et la CC Cœur de Charente dans le cadre des actions menées en faveur de la valorisation du patrimoine historique et culturel local.

Il propose de formaliser ce partenariat à travers une convention.

Par ailleurs, Monsieur le Vice-Président propose de signer un avenant à la convention précitée pour formaliser les actions spécifiques à la valorisation du patrimoine néolithique en Ruffécois.

Monsieur le Vice-Président expose par ailleurs la programmation des animations 2020 qui seront proposées sur les sites de visite du territoire :

1. **Art roman** : dans le cadre du partenariat avec le centre d'interprétation de St Amant de Boixe, création de 5 nouvelles fiches de présentation des églises de Vouharte, Xambes, Villognon, Ventouse et St Angeau. Programmation estivale avec 3 pauses romanes à Ligné, St Groux et Tourriers + 2 randonnées romanes à Maine de Boixe et Villejoubert.

Budget à allouer : 800 €

2. **Patrimoine néolithique** : 7 visites guidées de chantiers de fouilles à Charmé et Fouqueure + 5 pauses néo à Fontenille, Tusson, Luxé et Vervant. Création d'un livret néolithique et finalisation du kit pédagogique. Mise en place d'une signalétique sur dolmen d'Esnord à Saint-Ciers.

Budget à allouer : 4900 €.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :**

- **D'APPOUVER les termes de la convention et de l'avenant précités ;**
- **D'ACCEPTER de mobiliser le service Patrimoine de la Communauté de communes dans le cadre de ce partenariat ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et l'avenant précités, ci-annexés ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à réaliser les actes en découlant ;**
- **D'APPROUVER la programmation estivale 2020 ;**
- **D'INSCRIRE les budgets nécessaires au titre du BP 2020.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Jean-Pierre de FALLOIS

